

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUILLET 2022**

Convocation en date du 18 Juillet 2022, affichée le même jour.

Ordre du jour

- 1) Compte-rendu des décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations reçues du conseil municipal ;
- 2) Quartier exemplaire : point sur l'avancement du projet ;
- 3) Aménagement de la place de la mairie et de la salle des fêtes : avancement des travaux ;
- 4) Prise en charge des soins vétérinaires par la commune des animaux errants (chats et chiens) blessés ;
- 5) Date de passage en comptabilité M57 ;
- 6) Facturation d'enlèvement d'une voiture épave ;
- 7) Questions diverses.

Etaient présents :

Mesdames BERTELLE B, ECOCHARD S, ESCODA A, NIGRA A, REGAD-PELLAGRU B, ROCHET A.F, SOURD S.

Messieurs CARMINATI S, MERCIER A, MERCIER P, NEVES A, PAOLASSO S, REYNIER X, ROTTIER D, TERRASSON D.

Madame Aline NIGRA est désignée comme secrétaire de la séance. La séance est ouverte à 20 heures 00. Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer. Le procès-verbal de la séance précédente est lu et approuvé sans annotation de la part des conseillers municipaux.

1^{er} délibération, N° D2022031 : Compte-rendu des décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations reçues du conseil municipal.

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les délégations accordées à Mme le Maire par délibération du Conseil Municipal en date du 25 Mai 2020 ;

Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par le Maire en vertu de ces délégations ;

Le Conseil Municipal, prend acte :

-des marchés listés ci-dessous, passés et signés par le Maire depuis la précédente

N° décision Et date	Décision/objet du marché	Attributaire	Montant HT en €
2022018 04/07/2022	Marteaux avec entretoise et écrou pour l'épareuse	Bresse Jura Agri	261.04 €
2022019 04/07/2022	Pose d'un enduit sur la rampe d'accès du parking de la salle des fêtes	Tournier	4 648.50€
2022020 04/07/2022	Extincteurs à la cuisine de la salle des fêtes et à l'église	FSPI	216.80€

Aucune autre décision n'a été prise.

1^{er} point : - Quartier exemplaire : point sur l'avancement du projet

Madame le Maire explique que l'appel d'offre s'est terminé le 12/07, aucune offre n'a été déposée.

MAIRIE DE SAMOGNAT-- Département de l'Ain

Lors de la réunion du 21/07 dernier, il a été décidé de relancer un appel d'offre mais cette fois ci au niveau régional et non plus local. La date limite des offres est fixé au 31 Octobre 2022 à 14h00.

2^{ème} point : - Aménagement de la place de la mairie et de la salle des fêtes : avancement des travaux

Les travaux avancent bien.

L'entreprise Famy a terminé sa partie terrassement.

L'entreprise Eurovia revient sur le chantier le 27 juillet prochain.

L'entreprise Verdet, s'occupera des espaces verts début Septembre.

Madame le Maire explique que lors du lancement du marché, il a été omis de prévoir le séparatif des eaux usées et pluviales de la salle des fêtes et de la mairie.

L'entreprise Famy peut intervenir sans modifier les délais du marché et pour un coût prévisionnel minime. Madame le Maire a donc donné son accord pour ces travaux.

2^{ème} délibération, N° D2022032 : Prise en charge des animaux errants (chats et chiens) par la commune

Vu le règlement de la fourrière de Haut-Bugey Agglomération ;

Vu la responsabilité du Maire concernant les animaux errants (chats et chiens) ;

Il convient de définir certains points concernant la prise en charge des animaux errants (chats et chiens) :

- N° de téléphone d'une personne référente « animal trouvé » qui répondra les week-end, congés et jours fériés
- Le plafond de soins en cas de transfert d'un animal blessé chez le vétérinaire,

Plusieurs conseillers s'étonnent de cette obligation qu'à la commune de gérer les animaux errants et de payer les soins les concernant. A l'unanimité, ils proposent un plafond de soins à 100.00€ TTC et propose de donner les coordonnées du portable des adjoints.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **DECIDE** de nommer la personne référente « animaux errants » en la qualité de l'adjoint d'astreinte sur le portable de la commune au **07.85.68.76.25**,

-**DECIDE** d'un plafond de soins maximum pour les animaux errants (chats et chiens) blessés d'un montant de **100.00€TTC**,

-**PRECISE** que la commune doit être prévenu lorsqu'un animal blessé est trouvé sur le territoire de la commune et doit être soigné, sans quoi la commune ne prendra pas en charge les soins vétérinaires.

- **CHARGE** le Maire de signer tous documents relatifs à ce dossier.

3^{ème} point : Date de passage en comptabilité M57

Madame le Maire explique qu'actuellement la comptabilité publique de la commune se fait sous la forme de la M14 et qu'à compter du 01/01/2022 et ce jusqu'au 01/01/2024.

On doit passer en comptabilité M57 qui doit servir à uniformiser, référentiel de droit commun de toutes les collectivités locales.

La commune passera en M57 au 01/01/2024.

3^{ème} délibération, N° D2022033 : Facturation d'enlèvement d'une voiture épave

Vu la réglementation en vigueur concernant les pouvoirs de police du Maire,

Vu que le véhicule Renault Clio 2 immatriculé AD 826 VA s'est retrouvé suite à un accident en contrebas des S du hameau de Condamine depuis déjà quelques temps,

Vu que suite à l'accident mortel survenu en contrebas des S du hameau de Condamine, les véhicules ont été treuillés par le garage Muret de MAILLAT afin de sortir ces véhicules

Considérant que le garage Muret de MAILLAT a facturé la prestation de treuillage et de manutention du véhicule pour sortir le véhicule « Renault Clio » du fossé d'un montant de 180.00€ TTC

MAIRIE DE SAMOGNAT-- Département de l'Ain

Il convient de facturer cette prestation au propriétaire du véhicule, Monsieur DOUCET Christian domicilié au 12 Rue du Village - 70300 CITERS.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE de facturer la prestation du Garage Muret de MAILLAT enlèvement du véhicule Renault Clio 2 immatriculé AD 826 VA d'un montant de 180.00€ à Monsieur DOUCET Christian

CHARGE le Maire de signer tous documents relatifs à ce dossier.

Questions diverses

Madame le Maire informe les conseillers municipaux que la commune a été destinataire d'une publicité : petit carnet et stylo avec le logo de la commune.

Madame le Maire a trouvé cela intéressant et propose d'en acheter pour en offrir à des administrés (vœux ou autres...)

Des conseillers soulignent le fait que peu de gens utilisent encore des petits carnets comme cela.

Madame le Maire propose de demander à des administrés de la commune des devis pour ce type de prestation.

Prochaine réunion de la commission communication : 12/09 à 20h00
Pour préparer le bulletin municipal

Pour information : le secrétariat de la mairie sera fermé du 30/07 au 21/08 inclus.

Prochain conseil municipal : lundi 05/09 à 20h00

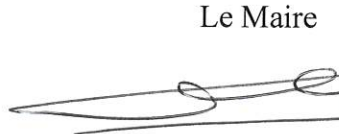
Madame le Maire souhaite remercier Monsieur PAOLASSO Sébastien de son engagement au sein de la commune tant au niveau associatif, qu'au niveau du conseil municipal durant ses 15 années qu'il a passé sur la commune.

En effet, Monsieur PAOLASSO a décidé de rejoindre sa famille dans le Sud de la France et va donc déménager en Août, celui-ci donnera sa démission prochainement.

L'ensemble des conseillers municipaux lui souhaitent bonne chance pour l'avenir.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 00.
Vu par nous, Maire de Samognat, pour être affiché le

A Samognat, le
Le Maire


Annie ESCODA



La secrétaire de séance

Aline NIGRA